

Communiqué de presse

Précarité et endettement, le couple infernal

Genève, le 8 mars 2016 / **La question de la précarité et de l'endettement figure cette année au cœur de la campagne de l'association CSP.ch. Spécialisés dans la prévention et l'assainissement des dettes, les quatre Centres sociaux protestants – actifs dans les cantons de Genève, Vaud, Neuchâtel et Berne-Jura – dénoncent un travers spécifique au système helvétique : la non-prise en compte des impôts courants dans le calcul du minimum vital.**

Précarité et endettement vont souvent de pair. « Il suffit d'une séparation ou d'une maladie, par exemple, pour que l'on bascule du jour au lendemain dans la précarité. Le risque est alors élevé de contracter des dettes et de se précariser davantage encore », relève Alain Bolle, président de l'association CSP.ch et directeur du CSP Genève.

Le cercle vicieux de l'endettement

Pour les personnes qui font l'objet d'une saisie, les préposés aux poursuites cantonales fixent un minimum vital au-delà duquel leurs revenus sont saisis, en conformité avec les normes cantonales et le droit fédéral. En mai 2014, le Tribunal fédéral indiquait clairement dans un arrêt que les impôts courants n'entraient pas dans le calcul du minimum vital.

C'est justement là que le bât blesse : parce qu'ils ne peuvent s'acquitter des acomptes courants d'impôts, les débiteurs contractent de nouvelles dettes à l'égard de l'administration fiscale. Il s'ensuit une spirale infernale, que Mauro Poggia qualifiait de véritable abonnement aux offices des poursuites dans une initiative parlementaire déposée en mars 2012 au Conseil national. Les personnes qui, de bonne foi, souhaitent s'acquitter de leurs impôts et assainir leur situation se voient ainsi découragées.

La demande des CSP suisses

En 2014, l'ensemble des nouveaux dossiers ouverts au niveau national par les services de l'association Dettes Conseils Suisse, dont les CSP sont membres, représentait plus de 300 millions de francs, dont près de 70 millions de dettes fiscales. Au niveau des CSP romands, les dettes fiscales enregistrées en 2015 se montaient à elles seules à quelque 10 millions de francs.

Dettes Conseils Suisse prenait position en 2013 en faveur de l'intégration des impôts courants dans le calcul du minimum vital pour autant que le débiteur s'en acquitte régulièrement. L'association CSP.ch alerte aujourd'hui les pouvoirs publics et encourage les cantons à ce que cette question soit traitée lors d'une prochaine Conférence latine des chefs des Départements de justice et de police.

La précarité, une réalité qui nous entoure

La précarité et l'endettement sont une réalité qui peut concerner chacun d'entre nous. Nous connaissons peut-être tous un proche, un collègue ou un voisin qui a de la peine à boucler ses fins de mois en raison de la perte d'un emploi ou de conditions de vie précaires. Ces situations, souvent complexes et durables, requièrent une intervention rapide et un accompagnement professionnel pointu qu'offrent les collaborateurs du CSP, avec l'appui et la reconnaissance des acteurs institutionnels publics.

Pour de plus amples informations:

Alain Bolle

Président de l'association CSP.ch et directeur du CSP Genève

Tél. 022 807 07 00 – alain.bolle@csp-ge.ch

Carine Fluckiger

Responsable de la communication, CSP Genève

Tél. 022 807 07 35 – carine.fluckiger@csp-ge.ch

L'association CSP.ch

L'association CSP.ch regroupe les quatre Centres sociaux protestants de Genève (fondé en 1954), Vaud (1961), Neuchâtel (1964) et Berne-Jura (1966). Elle permet de fédérer l'action sociale des CSP.

Avec des statuts juridiques et des modalités de fonctionnement différents, les CSP partagent une mission et des valeurs convergentes : solidarité envers les personnes les plus vulnérables de notre société, sans distinction d'origine ni de religion, lutte pour la justice sociale et indépendance.

En tant qu'acteurs de terrain, les CSP occupent une place privilégiée pour l'observation et l'anticipation des défis sociaux, pour lesquels ils jouent un rôle d'incubateurs de projets. Ils sont notamment spécialisés dans l'accompagnement social, en particulier dans les cas de dettes, et le conseil juridique (droit des étrangers, droit de la famille, assurances sociales, questions d'asile...).

Les CSP vivent principalement de dons privés et du produit de leurs ventes (boutiques et brocantes).